

Fermeture du Greta M2S : un immense gâchis

L'année 2020 s'est soldée par la fermeture pure et simple d'un des 4 Greta de l'académie de Paris.

Ce centre de formation professionnelle continue, expert des métiers de la santé et du social, accompagnait entreprises, collectivités, établissements publics et organismes collecteurs du secteur dans leurs actions de formation continue. 53 formateur-trices et 200 intervenant-es ponctuel-les au service de 388 entreprises se sont trouvé-es sans employeur. Le marché concurrentiel de la formation continue, la régionalisation et la décentralisation, le développement de l'alternance et l'évolution rapide du cadre législatif du secteur n'expliquent pas à eux seuls les déficits cumulés qui ont abouti à une cessation de paiement.

La stratégie du pourrissement



ressources humaines.

Durant plusieurs années la direction de l'académie de Paris a laissé sans réagir ce GRETA dilapider, par une succession de résultats négatifs, son fond de roulement. Cette réserve financière conséquente aurait pu permettre de travailler à un projet alternatif. Les salarié-es de ce Greta ont été au fil du temps laissés livré-es à eux-elles-mêmes. Un climat délétère s'est installé en son sein engendrant une souffrance au travail. Les premier-ères licencié-es ont accepté leur sort comme une délivrance mettant fin à des conditions de travail difficilement supportables. Les organisations syndicales ont attiré l'attention à plusieurs reprises sur les risques psychosociaux générés par un management déficient des

Dilution des responsabilités

Pourtant, l'académie de Paris, représentante de l'État en matière d'éducation sur ce territoire, n'est pas en faillite financière et rien ne pouvait justifier ces licenciements économiques. Le recteur avait les moyens de faire face et d'assumer sa responsabilité d'employeur envers tou-ttes les agent-es contractuel-les qui ont assumé leur mission de service public de formation dans des conditions difficiles. L'ambiguïté sur l'autonomie de ces établissements et sur le statut de ces agent-es contractuel-les a permis une dilution des responsabilités.

Pour mémoire, les contrats de travail des agent-es sont paraphés par le-la chef-fe d'établissement support du Greta, avec l'accord préalable du-de la recteur-trice (article 1 du décret n°93-412).

Une gestion des ressources humaines digne du capitalisme le plus sauvage

Sur les 16 collègues restant en poste à la fin de l'année 2020, seul-es 4 d'entre eux-elles se sont vu proposer une solution de reclassement acceptable au sein de l'académie. Aucun plan de reconversion accompagné de formations n'a été proposé aux collègues qui le souhaitaient afin d'évoluer vers d'autres missions. Aucune cellule spécifique n'a été mise en place avec du temps et des moyens conséquents pour accompagner réellement les personnes dans ce projet.

Il n'a pas été tenu compte de la crise sanitaire, contrairement à d'autres secteurs où les pouvoirs publics ont débloqué des moyens financiers conséquents pour tenter d'en atténuer les effets. L'académie s'est comportée comme un vulgaire fond de pension qui se dérobe à ses responsabilités sociales en fonction des fluctuations des marchés.

